FORMATION d’ENSEIGNANTS

Afin de pallier le manque de professeurs et permettre aux clubs de maintenir leur activité, le comité de l’Allier souhaite favoriser l’inscription des judokas intéressés aux formations fédérales par le biais d’une subvention spécifique.

Les demandes seront adressées au comité par le président de l’association.

Le versement des subventions interviendra dès la validation de la formation choisie.

Pour la saison 2024-2025, les montants attribués sont les suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Formation | Coût total | Subvention |
| Assistant Professeur | 200,00 € | 100,00 € |
| Animateur Fédéral | 570,00 € | 150,00 € |
| Certificat de Qualification Professionnelle | 2.000,00 € | 300,00 € |



**NB** Ces montants pourront être abondés en fonction du nombre de demandes.

Les formations CQP APAM Option Judo et BP JEPS Option Judo peuvent obtenir des financements plus conséquents d’autres organismes (AGEFOS...). Aussi les clubs voudront-ils bien prendre contact avec la ligue pour connaître les différents modes de subventions et aides possibles.

DEMANDE de SUBVENTION

pour la FORMATION d’ENSEIGNANTS

Je soussigné(e),       , président(e) de l’association       sollicite l’attribution d’une subvention à l’intention de

NOM :       Prénom :

N° de licence :       Grade :

pour la formation suivante :

Assistant Professeur

Animateur Fédéral

Certificat de Qualification Professionnelle

effectuée du       au

À       , le

Signature et cachet

Pièce jointe : justificatif de la validation de la formation